

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 12 AVRIL 2012

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, Mme Anne BARBET,
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjoints
Mme Marie-José ROMEO, Mme Jeanine DUTECH, Mme Georgette SALHI,
M. Jean-Michel BRUGIDOU, Mme Eliane BELLEGARDE,
Mme Eliane YTHIER, Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE,
M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Nathalie REGUEIRO,
M. Fabien REICHERT, M. Nicolas MALEIG, M. Gilles BITAILLOU,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE,
M. Gilbert EHRET, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

M. Yves TOURAINÉ donne pouvoir à M. Fabien REICHERT,
Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Véronique PEBEYRE,
M. Jean-Marie GINIEIS donne pouvoir à Mme Anne BARBET,
M. Philippe GARROTE donne pouvoir à M. Jean-Pierre ARANJO,
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX.

❧❧❧

9 - ASSUJETTISSEMENT A LA TVA POUR LE PROJET LA FABRIQUE

Monsieur MAILLET expose que l'ensemble du pôle dit « La Fabrique » (opération comptable 1126) aura pour vocation l'organisation de concerts, soit en régie directe, soit via l'intervention d'association.

Il permettra, également, l'organisation de manifestations commerciales de type salons, expositions ou concours de la fonction publique.

Le caractère industriel et commercial avec la génération de recettes significatives est bien établi ainsi que le service des impôts l'a confirmé. Dans cette mesure il est logique de demander l'assujettissement au régime commun de la TVA d'autant plus, qu'au-delà d'un certain montant de chiffre d'affaires, les recettes auraient été, dans tous les cas, frappées de TVA.

Avec cet assujettissement toutes les dépenses d'investissement donneront lieu à récupération de la TVA et les recettes frappées de TVA seront reversées à l'Etat. Par ailleurs les budgets seront votés et exécutés hors taxe.

.../...

Monsieur LACRAMPE ne participe pas au vote.

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, par 32 voix,**

- **CONFIRME** l'assujettissement de ce projet au régime commun de la TVA avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 12 avril 2012.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 20/04/2012

Bernard UTHURRY